

Invitation à la soutenance publique de thèse

Pour l'obtention du grade de Docteur en Philosophie

Monsieur Vincent AUBERT

ESSAIS SUR MILTON FRIEDMAN, LE (NÉO)LIBÉRALISME ET LA RSE



Le lundi 28 novembre 2016

à 14h00

Salle du Conseil

Collège Erasme

Place Blaise Pascal, 1
1348 Louvain-la-Neuve

Milton Friedman fut un des acteurs les plus influents et les plus controversés du débat sur la responsabilité sociale des entreprises et, plus généralement, du débat public du second 20ème siècle. Au moyen d'une enquête consacrée au concept de responsabilité sociale ainsi qu'à la théorie morale de Friedman, notre thèse examine sa position au sujet de la responsabilité sociale des entreprises. Ce faisant, nous contribuons à l'élucidation de cet incontournable des débats contemporains qu'est le néolibéralisme.

La théorie morale fondamentale de Milton Friedman a été très peu étudiée en détail et cette carence de la littérature académique explique en partie que celle-ci soit divisée sur la question de savoir quelle est la conception friedmanienne de la RSE. L'ambiguïté du concept de responsabilité sociale y est également pour beaucoup et cette thèse commence par défendre un concept de responsabilité sociale. Nous proposons ensuite deux lectures des écrits consacrés par Friedman à la RS des entreprises et, en fait, des individus. Nous soutenons que le message principal de ces écrits est que la réalisation efficace d'une vaste gamme de projets de société requiert que les individus poursuivent rationnellement leur conception du bien au sein d'un cadre institutionnel composé de règles coercitives et non-coercitives visant notamment la mise en oeuvre du mécanisme du marché. Enfin, nous confrontons plusieurs lectures d'ensemble de la théorie morale et politique de Friedman et nous argumentons en faveur de la supériorité d'une lecture de gauche de cette théorie. Combinée à notre concept de responsabilité sociale, cette lecture implique que les membres de la société belge actuelle se conduisent de manière socialement responsable en prenant soin de conformer (au moins jusqu'à un certain point) leur conduite extra-légale aux réquisits d'un prioritarisme des opportunités de bien-être.

Le jury est composé de Messieurs les Professeurs :

Jean-Michel COUNET (UCL), Président

Axel GOSSERIES (UCL), Promoteur

Geert DEMUIJNCK (UCL et EDHEC, Lille)

Marc FLEURBAEY (Université de Princeton, USA)

Philippe VAN PARIJS (UCL)

